Le Centre d'Etudes Olympiques

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Procédure d'évaluation et de sélection

17.11.2026



1. Introduction

Le programme de bourses de recherche olympique avancée a été créé en 2014. Son objectif principal est de promouvoir la recherche avancée sous l'angle des sciences humaines et sociales par des chercheurs expérimentés dans des thèmes de recherche prioritaires identifiés par le CIO.

La présente procédure a été établie afin de sélectionner les projets susceptibles de fournir les résultats les plus pertinents pour les programmes et activités du CIO, garantir leur qualité académique et contribuer à l'enrichissement des connaissances olympiques.

2. Qui contribue à la sélection ?

Les projets sont évalués par quatre groupes distincts, chacun apportant un point de vue différent mais complémentaire :

1. Départements du CIO : évaluent la pertinence des projets liés aux thèmes de recherche prioritaires et fournissent un retour d'information sur la manière dont les résultats de la recherche pourraient être appliqués et utilisés dans le cadre des activités futures du CIO.

2. Pairs évaluateurs : fournissent une évaluation indépendante basée sur les connaissances scientifiques spécifiques requises pour chaque candidature retenue par les départements du CIO et le comité de sélection à la phase 2 (voir ci-après).

   Les pairs évaluateurs associés à la procédure d'évaluation devront signer une déclaration attestant qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les candidats soumettant des demandes et eux. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

3. Membres du comité de sélection du Centre d'Études Olympiques (CEO) : complètent l'évaluation effectuée par les départements du CIO lors de la phase 2 (voir ci-après) et adressent les recommandations finales au CIO s'agissant des candidatures à récompenser sur la base de l'analyse conduite par les pairs évaluateurs et les départements du CIO concernés (rôle d'arbitre).

   Comme pour les pairs évaluateurs, les membres du comité de sélection devront signer une déclaration attestant qu'ils n'ont aucun conflit d'intérêts avec les candidats soumettant des demandes. Ils devront également s'engager à ne pas communiquer avec les candidats quelles que soient les circonstances et à ne pas divulguer et/ou utiliser, dans de futurs projets que des collègues proches ou eux-mêmes soumettront, le contenu des demandes qu'ils auront évaluées.

4. CEO : valide l'acceptation des candidatures sur la base des critères d'admission ; coordonne l'évaluation par les pairs évaluateurs; et valide les recommandations finales du comité de sélection en coordination avec l'administration du CIO.

3. Description de la procédure d'évaluation et de sélection :

Phase 1 : Validation des candidatures (janvier)

Les manifestations d'intérêt complètes qui satisfont aux critères d'admission et aux objectifs du programme recevront un message de confirmation du CEO, au plus tard deux semaines après la date de remise des candidatures.

Les manifestations d'intérêt soumises après la date limite, incomplètes ou non conformes aux règlement du programme seront considérées comme irrecevables.

Phase 2 : Évaluation par les départements du CIO et le comité de sélection (février-mars)

Le comité de sélection du CEO procédera à une première évaluation de toutes les manifestations d'intérêt recevables sur la base de critères de qualité et de pertinence. Les candidatures répondant à ces critères seront par la suite analysées par les représentants des départements du CIO compétents, lesquels se prononceront sur l'intérêt des demandes par rapport aux thèmes de recherche prioritaires et indiqueront en quoi les résultats des travaux pourraient contribuer aux activités lancées à l'avenir par lesdits départements.

Les membres du comité de sélection auront la possibilité de retenir des projets supplémentaires qui n'avaient pas été initialement sélectionnés par les départements du CIO, mais qui se distinguent par leur excellente qualité académique et leur pertinence.

Sur la base de ces évaluations, les candidats seront informés de l'issue de leur candidature au début du mois de mars. Aucune justification ne sera fournie à ce stade.

Phase 3 : Remise des candidatures complètes (avril)

Les candidats ayant soumis des projets qui répondent le mieux aux domaines de recherche prioritaires du CIO ou qui ont été jugés excellents en termes de qualité académique et de pertinence par les membres du comité de sélection seront invités à soumettre une candidature complète dans un délai de six semaines.

Phase 4 : Attribution des projets et évaluation par des pairs évaluateurs (avril-mai)

Les candidatures complètes seront évaluées par deux pairs évaluateurs. L'un sera, dans la mesure du possible, identifié à partir des noms proposés par les candidats dans la manifestations d'intérêt et le deuxième à partir du groupe d'experts internationaux constitué par le CEO.

Les pairs évaluateurs seront invités à évaluer la proposition sur la base des critères suivants :

1. Pertinence du projet par rapport au(x) thème(s) de recherche prioritaire(s) du CIO
2. Identification claire et pertinence des objectifs de recherche, des principales réalisations attendues et de l'impact du projet
3. Méthodologie et calendrier de travail
4. Gestion des risques
5. Contribution du projet à l'amélioration des connaissances académiques
6. Capacité du/des candidat(s) à mener à bien la recherche
7. Identification du plan de diffusion
8. Justification du budget demandé

Il leur sera explicitement demandé d'étayer leurs notes par des commentaires qualitatifs.

Phase 5 : Recommandations finales du comité de sélection (mai-juin)

Le comité de sélection prendra en considération les évaluations fournies par les départements du CIO et les répondants académiques (copies anonymes) pour recommander la liste finale de projets qui combinent le mieux la qualité académique et la pertinence sur la base des thèmes de recherche prioritaires du CIO.

Phase 6 : Validation par le CIO (juin)

Le CIO, par l'intermédiaire du CEO, validera la sélection finale des demandes de bourses sur la base des recommandations du comité de sélection.

Phase 7 : Notification des résultats (juin)

Le CEO informera les candidats des résultats. Les boursiers recevront l'évaluation anonyme soumise par les répondants académiques, ce qui constituera une contribution supplémentaire à leur projet.

Sur demande, les candidatures non retenues qui ont fait l'objet d'une évaluation externe recevront une copie de l'évaluation anonyme soumise par les pairs évaluateurs.

Les décisions du CIO sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun réexamen ni recours.